



Double plaque d'identification remorque: PTAC 500 et 750kg

Par ptitlouis

Bonjour,

Je possède une remorque initialement achetée en PTAC=500kg (immatriculation et assurance du véhicule tracteur, plaque d'identification 500kg).
Je viens de la passer en PTAC=750kg (avec immatriculation, assurance et plaque d'identification 750kg).

Aujourd'hui, j'ai deux véhicules:
-véhicule A qui peut tracter 750kg non freiné.
-véhicule B qui ne peut tracter que 600kg non freiné.

Ma question:
ai-je alors le droit d'avoir simultanément deux plaques d'identification sur ma remorque...
-une en PTAC=750kg quand je tracte avec le véhicule A, donc avec immatriculation rivetée propre à la remorque et assurance propre donc limitée à 750kg.
-une en PTAC=500kg quand je tracte avec le véhicule B, j'ajoute alors l'immatriculation et assurance du véhicule B et donc limitée à 500kg.

Cordialement.

Par Tisuisse

Bonjour,

Non, ce qui compte c'est le "poids total en charge" mentionné sur la plaque qui doit être rivetée sur cette remorque. Vous devez donc avoir une carte grise spécifique pour cette remorque, avec un numéro d'immatriculation spécifique qui doit rester apposé, etc.

Par morobar

Bonjour,
A priori si vous prenez la peine de changer les plaques d'identification rivetées à chaque fois, d'enlever la plaque d'immatriculation personne ne sera en mesure de contrôler l'existence d'une carte grise lorsque vous attèlerez avec le petit véhicule.
En limitant le PTAC à 500 kgs et donc la charge correspondante.

Par Lag0

Bonjour,
ai-je alors le droit d'avoir simultanément deux plaques d'identification sur ma remorque...
Et la plaque de tare ?

Par BrunoDeprais

Bonjour

tout va toujours bien lorsqu'il n'y a pas de souci.
Puis vient le risque du PV voir du tribunal.
Et tout se complique lourdement en cas d'accident, et surtout s'il y a du corporel.

Est-ce que ça vaut la peine de prendre de telles risques pour une remorque?

Par morobar

Je ne vois rien d'illicite dans la description de la solution, la remorque est assurée quelque soit son statut. Il serait bien pire de la faire tracter par un véhicule trop léger surtout sans freinage autonome.

Par Lag0

Je ne suis pas absolument sur...

La remorque a été réceptionnée et est donc enregistrée suivant cette réception. Comme cela semble être une remorque de constructeur, elle a un numéro. Elle est donc enregistrée avec un PTAC et un seul.

Je ne pense pas alors que l'on puisse revenir à une ancienne réception.

Par morobar

Le problème n'est pas là.

La plaque constructeur reste la même avec le même numéro.

La réception qui permet de passer à 750 kg maximum est possible avec un essieu 1T.

A ce stade je ne vois pas comment un contrôle ou un accident pourrait mettre en évidence la double réception.

Si bien sur toutes les plaques sont apposées avec rivets.

C'est simplement l'intérêt de cette corvée qui reste à démontrer.

Par Lag0

La plaque constructeur reste la même avec le même numéro.

Justement, la plaque constructeur porte le numéro et le PTAC déclaré lors de la réception.

Donc la remorque portant ce numéro est enregistrée avec un PTAC de 750kg, pas de 500kg...

Par morobar

Oui,

Mais la plaque d'origine demeure utilisable car elle ne peut être surchargée.

On dispose donc de tous les éléments pour faire ré-apparaître l'ancien état de la remorque.